



Assemblée générale  
Conseil économique et social

Distr.  
GENERALE  
A/44/376  
E/1989/125  
6 juillet 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 12, 83, 85 et 87 de  
la liste préliminaire\*  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE  
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET  
DEVELOPPEMENT  
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE  
DEVELOPPEMENT

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire  
de 1989  
Points 2, 8 et 13 de l'ordre  
du jour  
DEBAT GENERAL SUR LA POLITIQUE  
ECONOMIQUE ET SOCIALE  
INTERNATIONALE, Y COMPRIS  
L'EVOLUTION REGIONALE ET  
SECTORIELLE  
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE  
DEVELOPPEMENT  
ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE  
ET AIDE HUMANITAIRE

Lettre datée du 6 juillet 1989, adressée au Secrétaire général  
par le chef de la délégation d'observateurs de la République  
démocratique allemande auprès du Conseil économique et social  
à sa seconde session ordinaire de 1989

J'ai l'honneur de vous transmettre la communication ci-jointe du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique allemande intitulée "Assistance fournie par la République démocratique allemande aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale en 1988" (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite communication comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 83, 85 et 87 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, au titre des points 2, 8 et 13 de l'ordre du jour de sa seconde session ordinaire de 1989.

Le chef de la délégation,

Chef de division,

(Signé) Willi SCHLEGEL

\* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Communication du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique allemande intitulée "Assistance fournie par la République démocratique allemande aux pays en développement et aux mouvements de libération nationale en 1988"

1. La République démocratique allemande considère que la coopération économique internationale fondée sur l'avantage mutuel, conformément aux principes de l'égalité des droits, du respect de la souveraineté, de la non-discrimination et de la non-ingérence dans les affaires internes d'autres Etats, est une contribution essentielle au maintien de relations économiques internationales équilibrées, à la solution des problèmes mondiaux auxquels l'humanité est confrontée et au développement régulier et axé sur la croissance des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

La fourniture d'une assistance matérielle à ces Etats constitue donc un élément important de la stratégie de la République démocratique allemande en matière de politique étrangère. Il existe à l'heure actuelle de nombreux moyens efficaces de fournir ce type d'assistance aux pays en développement dans les domaines économique et scientifique, technique et humanitaire, qui tiennent compte des intérêts mutuels. Les efforts visant à coopérer avec les pays en développement et à leur fournir une aide matérielle ont été axés essentiellement sur la mise en valeur de leurs ressources humaines et sur le renforcement de leur potentiel économique interne, notamment en ce qui concerne la constitution d'une base industrielle et la création d'un secteur agricole efficace.

Fidèle à ses objectifs et principes en matière de politique étrangère, la République démocratique allemande continuera à s'employer à faire respecter le droit des peuples à la souveraineté nationale et à l'autodétermination, à oeuvrer pour la paix et le désarmement et à soutenir les pays en développement dans les efforts déployés pour surmonter les difficultés économiques et accélérer leur croissance économique, ainsi qu'à aider à normaliser les relations économiques internationales.

2. Bien que la situation économique internationale en 1988 ait ralenti son propre développement économique, la République démocratique allemande a continué d'aider les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ainsi que les mouvements de libération nationale.

L'aide fournie en 1988 a représenté un montant de 2 207,4 millions de marks, soit 0,64 % du produit national brut de la République démocratique allemande.

3. La formation professionnelle ou le perfectionnement de ressortissants de pays en développement en République démocratique allemande a constitué, comme les autres années, un élément important de l'aide fournie.

En 1988, 6 889 nationaux de pays en développement suivaient des cours de formation professionnelle ou des cours de perfectionnement (à l'exclusion de ceux inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur ou des établissements techniques), dans des entreprises ou des institutions de la République démocratique allemande. Au cours de cette même année, 2 958 étudiants de pays en développement ont entrepris des études ou commencé à suivre des cours de perfectionnement en République démocratique allemande et le nombre d'étudiants ayant achevé ces cours a été de 3 883.

Au 1er janvier 1989, 2 643 nationaux de ces pays suivaient des cours de formation professionnelle ou de perfectionnement en République démocratique allemande.

En 1988, la République démocratique allemande assurait une formation professionnelle ou des cours de perfectionnement gratuits représentant l'équivalent de 47 394 mois/homme.

En outre, au cours de cette même année, plus de 78 000 ressortissants du Viet Nam, du Mozambique, de l'Angola et de Cuba ont été employés, aux termes d'accords touchant la fourniture de main-d'oeuvre, par des sociétés et institutions de la République démocratique allemande et ont ainsi acquis une formation.

En 1988, 9 407 personnes de pays en développement ou membres de mouvements de libération nationale étaient inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur ou dans un collège technique en République démocratique allemande. Au cours de la même année, 1 927 ressortissants de ces pays ont entrepris des études, tandis que 1 815 achevaient leur formation.

Au 1er janvier 1989, 7 575 ressortissants de pays en développement étaient inscrits dans des universités ou collèges de la République démocratique allemande. La formation dispensée à ces niveaux a représenté un total de 85 553 mois/homme en 1988.

Au cours de la même année, la République démocratique allemande a envoyé 1 503 experts dans des pays en développement. Au 1er janvier 1989, le nombre d'experts et de conseillers détachés par la République démocratique allemande était de 881. Calculé en mois/homme, le nombre d'experts et de conseillers détachés en 1988 a été de 11 469.

4. Les soins médicaux dispensés à des ressortissants de pays en développement constituent un autre élément important de l'assistance. En 1988, 1 174 patients ressortissants de ces Etats ou membres de mouvements de libération nationale ont reçu des soins médicaux gratuits, y compris des soins hospitaliers. Les soins médicaux dispensés ont représenté au total 2 063 mois/homme.

5. La République démocratique allemande fournit en particulier une aide sous diverses formes aux pays les moins avancés. En 1988, 1 115 ressortissants de ces pays ont reçu une formation professionnelle ou suivi des cours de perfectionnement en République démocratique allemande. Au cours de la même année, un autre groupe de 2 901 ressortissants de ces pays ont été inscrits dans des établissements

d'enseignement supérieur ou d'enseignement professionnel de la République démocratique allemande. Le nombre d'experts détachés dans ces pays en 1988 aux termes d'accords d'assistance a été de 433; 348 ressortissants de ces pays ont bénéficié de soins médicaux gratuits.

6. Le commerce extérieur de la République démocratique allemande avec les pays en développement s'est élevé en 1988 à 12 494,5 millions de marks, soit 7 % du volume total de son commerce extérieur.

Près de 34,4 % des importations de la République démocratique allemande en provenance des pays en développement sont des produits finis et semi-finis.

Le commerce extérieur de la République démocratique allemande avec les pays les moins avancés s'est élevé à 297,3 millions de marks, soit 2,4 % du volume total de son commerce avec les pays en développement.

Au 31 décembre 1988, la République démocratique allemande avait conclu 63 accords commerciaux, 6 accords relatifs aux paiements, 33 accords de coopération scientifique et technique et 59 accords de coopération économique, scientifique et industrielle avec les pays en développement.

En outre, il existe actuellement 15 commissions économiques mixtes et 30 commissions mixtes avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Au 1er janvier 1989, 66 usines fournies par la République démocratique allemande étaient en cours de montage dans 27 pays en développement. Des contrats ont été conclus au cours de 1988 pour l'exécution de 30 autres projets dans 15 pays en développement et 26 projets ont également été commandés.

Au cours de la même année, 50 contrats de license ont été conclus avec 18 pays en développement.

En ce qui concerne les transports maritimes, 26 accords sont actuellement en vigueur avec les pays en développement et la République populaire de Chine. Le transport de marchandises vers ces pays est assuré par 17 compagnies de transport maritime.

7. La République démocratique allemande poursuivra, dans la mesure de ses moyens, sa politique d'assistance aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine aux fins de leur développement économique et social. Elle estime que l'assistance extérieure est particulièrement efficace si les pays en développement eux-mêmes déploient de grands efforts et si la communauté internationale s'efforce de créer des conditions favorables à la participation, sur un pied d'égalité et sans aucune discrimination, des Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine aux échanges économiques internationaux et à la coopération.

-----